

Département : MAINE-ET-LOIRE
Commune : TRELAZE
Localisation : AC n° 12, 13, 153, 154, 406 à 416, 418 à 423, 469, 471, 473, 616, 863 et 865

Lotissement
"LE Puits Trouflet"
MODIFICATIF n°1

Maître d'ouvrage
FONCIER AMENAGEMENT
51A Chemin de la Brosse
49130 LES PONTS-DE-CÉ
T: 02.41.44.91.47

Architecte
HB ARCHITECTURES
5 Rue Garnier
49100 ANGERS
T:02.41.43.88.70



Maître d'oeuvre
Géomètre
Bureau d'études VRD



REGLEMENT
GRAPHIQUE

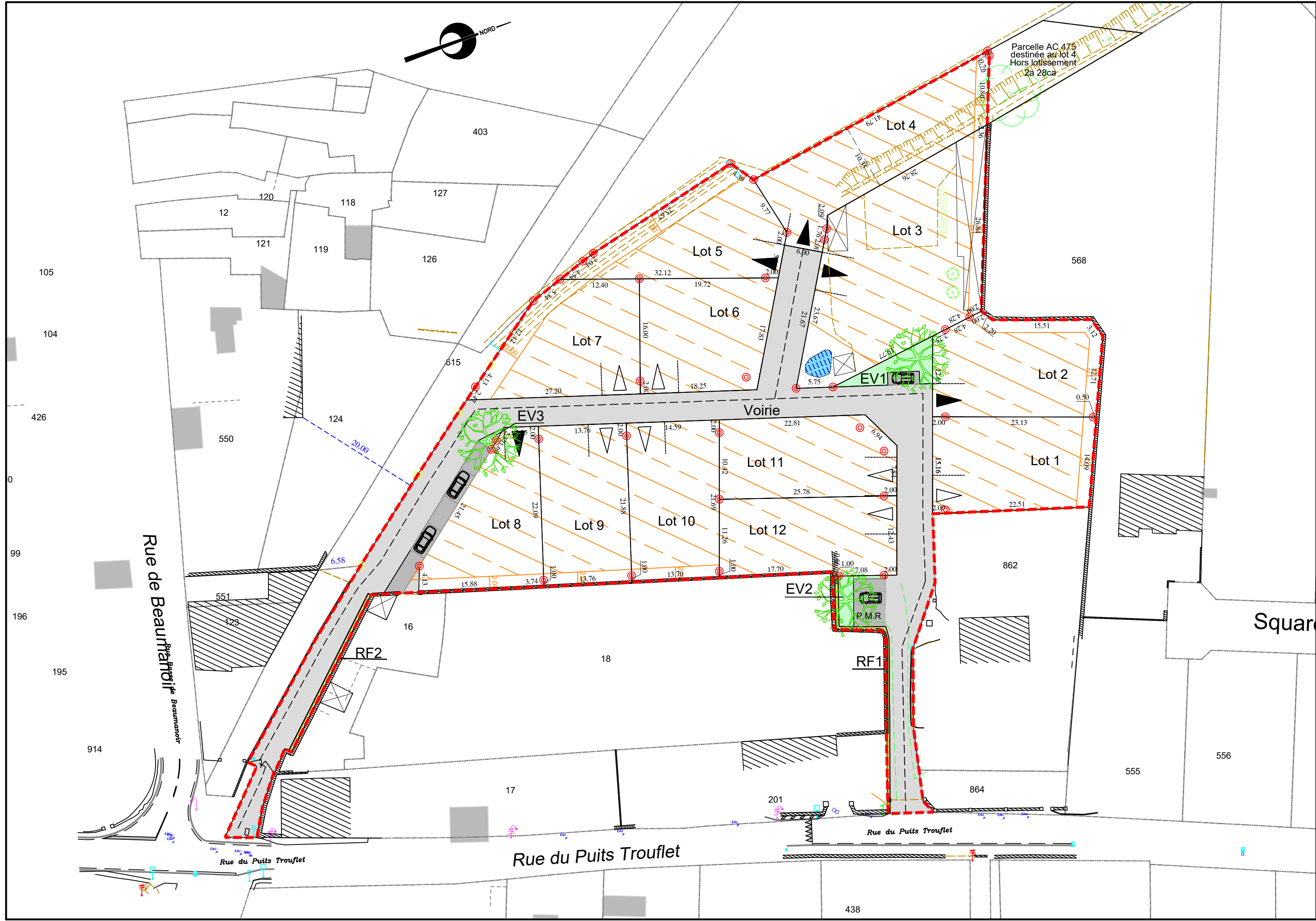
Surfaces graphiques
données à titre indicatif

PA 10b

Dossier : AN.067.2019-193320
Date : Février 2022
Fichier: 193320-AN.067.2019_PA modif 01-Ind0A.dwg

Modifié le :
26/11/2023

Objet :
Modification zone constructible lot 4
Modification périmètre lots 3, 4 et 8



LEGENDE:

ZONE UC

Section AC n°412

Clôture

Bord de chaussée

Haie arbustive

Arbre feuillu

Talus

Mur

Mur bahut

Avaloir EP

Grille EP

Regard assainissement

Bouche à clé AEP

Luminaire

Poteau EDF

Panneaux de signalisation

Poteau PTT

Espaces verts (EV)

Voirie

Stationnements

Réserves foncières (RF)

Accès obligatoire au lot avec stationnement (6x5)

Accès indicatif au lot avec stationnement (6x5)

Arbres à haute tige. Position et nombre donné à titre indicatif

Zone constructible

Constructibilité au droit de la voirie possible, hors espace de la zone de stationnement privative : 5m de recul

Echelle : 1/500

Demande d'Alignement : oui ☐ non ☒

Raccord CC471 : oui ☒ non ☐

Raccord NGF : oui ☒ non ☐

Cotes normales : oui ☒ non ☐

Cotes orthométriques : oui ☐ non ☒

PERIMETRE

Borné : oui ☒ non ☐

Approuvé par les riverains : oui ☒ non ☐

Esquisse ☐ PA ☒ PA modif. ☒ DCE ☐

Etalé par : SL

Contrôlé par : BJ

Date : Février 2022

Septembre 2023

PROJET

Application graphique : oui ☐ non ☒

Cotes graphiques provisoires : oui ☐ non ☒

Surfaces graphiques provisoires : oui ☐ non ☒

Cotes chaînées : oui ☐ non ☒

Surfaces d'arpentage : oui ☒ non ☐

NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.